

VI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1890.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice 1890 s'élève à fr.	22,747,906 »
Le projet de Budget amendé pour l'exercice 1889 monte à	22,659,011 »
<hr/>	
La différence en plus pour l'exercice 1890 est de . . . fr.	88,895 »
Les modifications sont indiquées ci-après :	

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 3. — *Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses, etc.*

Crédit demandé pour 1890 fr.	60,000 »
— proposé pour 1889.	61,000 »
<hr/>	
En moins pour 1890. . . . fr.	1,000 »

Le libellé du littéra *b* doit être complété par les mots : *et de l'Annuaire du personnel de l'enseignement de l'État.*

Afin de réunir les dépenses d'une même nature, on a transféré respectivement aux chapitres de l'enseignement moyen et des beaux-arts (art. 53, 54 et 102) les traitements ainsi que les frais de route et de séjour des inspecteurs de l'enseignement de la gymnastique et du dessin qui figuraient primitivement au chapitre 1^{er} du Budget.

CHAPITRE IV.

AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.

ART. 25. — *Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif).*

Crédit demandé pour 1890 fr.	65,000 »
— proposé pour 1889.	6,000 »
<hr/>	
En plus pour 1890. . . . fr.	59,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation est demandée pour couvrir les frais que nécessiteront les élections de 1890 pour le renouvellement partiel de la Chambre des Représentants.

CHAPITRE X.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

Frais de rédaction et de publication des rapports triennaux.

Crédit demandé pour 1890	fr.	»
— proposé pour 1889		7,000 »
		<hr/>
En moins pour 1890.	fr.	7,000 »

CHAPITRE XI.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

Frais de rédaction et de publication des rapports triennaux.

Crédit demandé pour 1890	fr.	»
— proposé pour 1889		10,000 »
		<hr/>
En moins pour 1890.	fr.	10,000 »

CHAPITRE XII.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

ART. 76. — *Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'État.*

Crédit demandé pour 1890	fr.	85,672 »
— proposé pour 1889		89,877 »
		<hr/>
En moins pour 1890.	fr.	4,205 »

Cette diminution s'explique par la résiliation du bail conclu pour l'occupation du bâtiment où était installée l'école d'application annexée à la section normale d'instituteurs de l'État, à Bruges.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 80, *littéra a.* — *Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 5^e alinéa de la loi du 20 septembre 1884.*

Crédit demandé pour 1890	fr. 6,762,500 »
— proposé pour 1889	6,697,500 »
	<hr/>
En plus pour 1890	fr. 65,000 »

L'augmentation sollicitée en faveur du service ordinaire des écoles primaires est justifiée par l'accroissement de la population pendant l'année 1888. Des augmentations analogues ont été allouées aux Budgets des années précédentes, afin de mettre le Gouvernement en mesure d'accorder à chaque commune se trouvant dans les conditions requises, un subside calculé d'après les bases admises par la circulaire ministérielle du 14 décembre 1884.

L'augmentation de crédit demandée pour 1890 est d'autant plus nécessaire que, par suite de l'accroissement du nombre des élèves fréquentant les écoles communales et adoptées, un grand nombre de localités se sont trouvées ou se trouveront dans le cas de devoir dédoubler les classes, ce qui occasionnera une dépense supplémentaire.

ART. 82. — *Musée scolaire national : personnel; traitements et indemnités.*

Crédit demandé pour 1890	fr. 16,300 »
— proposé pour 1889	17,700 »
	<hr/>
En moins pour 1890	fr. 1,400 »

L'économie provient de la suppression d'un emploi d'huissier.

Frais de rédaction et de publication des rapports triennaux.

Crédit demandé pour 1890	fr. »
— proposé pour 1889	15,000 »
	<hr/>
En moins pour 1890	fr. 15,000 »

CHAPITRE XIII.

LETTRES ET SCIENCES.

ART. 85. *Littéra d.* — *Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1882.*

Crédit demandé pour 1890	fr. 10,000 »
— proposé pour 1889	5,000 »
	<hr/>
En plus pour 1890	fr. 5,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'augmentation se justifie par suite du concours quinquennal de littérature néerlandaise (période 1885-1889) et du concours décennal de philologie (période 1880-1889).

CHAPITRE XIV.

ART. 99. — *Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants, etc...*

Crédit demandé pour 1890.	fr.	550,250	»
— proposé pour 1889		551,750	»
		<hr/>	
En moins pour 1890	fr.	1,500	»

L'intervention annuelle de l'État dans les frais d'acquisition de gravures, dessins et reproductions photographiques nécessaires pour compléter la reproduction de l'œuvre de Rubens, est venue à cesser. La somme de 1,500 francs allouée pour cet objet disparaît du Budget.



PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, pour l'exercice 1890, est fixé à la somme de vingt-deux millions sept cent quarante-sept mille neuf cent six francs (22,747,906 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 25 février 1889.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Instruction publique,*

J. DEVOLDER.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1890.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 •	
2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale . . .	484,000 •	
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses; frais du Bulletin du Ministère et de l'Annuaire du personnel de l'enseignement de l'État	60,000 •	586,653 •
4	Bibliothèque du Département : achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque.	5,000 •	
5	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.	9,933 •	
6	Frais de route et de séjour; missions.	5,800 •	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
7	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux, et prenant cours en 1890 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année	52,640 •	
8	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876); intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1890.	241,059 •	428,335 •
9	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862, à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1890	775 •	
10	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	36,000 •	
11	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'Administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 13 mars 1867	7,501 •	
	A REPORTER. . . . fr.	537,835 •	1,015,468 •

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	557,833 *	1,015,468 *
12	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés et instituteurs primaires, à des veuves et à des enfants d'employés ou instituteurs primaires, qui, n'ayant pas droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse. (Les personnes qui recevaient un secours antérieurement à l'année 1890, quoique jouissant d'une pension, pourront, par mesure transitoire, continuer à recevoir le secours, s'il est établi qu'elles se trouvent dans une position nécessitante.)	91,000 *	
CHAPITRE III.			
STATISTIQUE GÉNÉRALE.			
13	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique; indemnité du membre-secrétaire; indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale	8,800 *	
14	Vérification des registres de population; frais de déplacement; indemnités pour frais de rédaction de l'Annuaire statistique, des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état civil et autres travaux spéciaux du bureau de la statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales; traductions.	7,000 *	30,600 *
15	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales de statistique; frais de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales; frais d'achat, de réception et d'envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures	14,800 *	
CHAPITRE IV.			
AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.			
16	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	449,900 *	
17	Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité		
	Province d'Anvers	109,060 *	
	— de Brabant.	142,770 *	
	— de la Flandre occidentale	140,385 *	
	— de la Flandre orientale	158,600 *	1,035,420 *
	— de Hainaut.	120,550 *	
	— de Liège	125,420 *	
	— de Limbourg	87,211 *	
	— de Luxembourg	78,650 *	
	— de Namur	103,800 *	
	A REPORTER. fr.	1,505,228 *	1,040,068 *

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT . . . fr.	1,505,228 *	1,046,068 *
18	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :		
	Province d'Anvers 27,000 *		
	— de Brabant 27,000 *		
	— de la Flandre occidentale 27,000 *		
	— de la Flandre orientale 27,000 *		
	— de Hainaut 27,000 *	231,000 *	
	— de Liège 51,500 *		
	— de Limbourg 20,700 *		
	— de Luxembourg 20,700 *		
	— de Namur 24,000 *		
10	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité :		2,368,026 *
	Traitements des commissaires 211,500 *		
	Frais de bureau 45,400 *		
	Traitements des employés 186,000 *	455,000 *	
	Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1890 15,000 *		
20	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume	45,000 *	
21	Revision des listes électorales; exécution des articles 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; frais d'impression, d'achat et de reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales	15,000 *	
22	Frais des examens de capacité électorale. — Indemnités pour le service des jurys de première instance et d'appel — Matériel et frais d'impressions; dépenses diverses; écritures et travaux des membres du personnel, relatifs à l'exécution des dispositions de la loi du 24 août 1885	50,000 *	
23	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif)	65,000 *	
	A REPORTER . . . fr.	•	3,414,094 *

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET LE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	•	5,414,094 •
	CHAPITRE V.		
	MILICE.		
24	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux Gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions.	106,000 •	
25	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses.	24,000 •	150,000 •
	CHAPITRE VI.		
	GARDE CIVIQUE.		
26	Inspection générale et commandements supérieurs: traitements, indemnités, frais de route et de séjour. Calligraphie de brevets pour officiers.	25,500 •	
27	Entretien, chauffage, éclairage des locaux de l'inspection générale; frais de bureau; frais divers.	1,500 •	
28	Magasin central d'armement et d'équipement; outillage, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Achat, entretien et réparation d'armes et d'objets d'équipement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliure . . .	10,500 •	
29	Personnel du magasin central d'armement et d'équipement. Traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour.	7,500 •	135,200 •
30	Tir national; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie; frais d'organisation des grands concours annuels; dépenses diverses	44,000 •	
31	Personnel permanent du Tir national	5,200 •	
32	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées, prix de tir.	45,000 •	
	CHAPITRE VII.		
	FÊTES NATIONALES.		
33	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination	54,000 •	54,000 •
	A REPORTER. . . . fr.	•	5,713,294 •

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report. fr.	•	5,713,294 •
CHAPITRE VIII.			
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.			
54	Décoration civique: achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution	17,000 •	20,000 •
35	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; traduction, calligraphie et expédition des diplômes	3,000 •	
CHAPITRE IX.			
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.			
36	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés	200,000 •	531,500 •
	La somme qui, par suite de décès survenant parmi les pensionnaires, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 francs, sera transférée à l'article 37 pour augmenter jusqu'au chiffre maximum de 365 francs, les subsides alloués sur le fonds spécial des blessés de Septembre aux décorés de la Croix commémorative de 1850.		
37	Subside au fonds spécial des blessés de Septembre et de leurs familles	131,500 •	
CHAPITRE X.			
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.			
38	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; traitement du secrétaire	1,000 •	
39	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; frais de route, de séjour et de séance des membres du Conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés pour ledit Conseil. Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	2,000 •	
40	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État; traitements de disponibilité	1,186,200 •	
	A REPORTER. fr.	1,189,200 •	4,064,794 •

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	1,189,200 »	4,064,704 .
41	Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques.	288,500 »	
42	Bourses universitaires; bourses de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses.	76,000 »	
43	Jury central; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury. . . .	60,000 »	
44	Jury central; matériel; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels d'organisation.	5,000 »	
45	Commission d'entérinement. — Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission.	4,000 »	1,644,000 .
46	Commission d'entérinement. — Traitement du commis	2,200 »	
47	Concours de l'enseignement supérieur; frais de ce concours; impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités	6,000 »	
48	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel enseignant des Universités de l'État et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions	14,000 »	
CHAPITRE XI.			
ENSEIGNEMENT MOYEN.			
49	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Traitement du secrétaire . . .	2,000 »	
50	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Frais de route, de séjour et de séance des membres du Conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	4,000 »	
51	Inspection des établissements d'instruction moyenne: personnel, traitements et indemnités.	24,200 »	
52	Inspection des établissements d'instruction moyenne; frais de voyage; missions; rémunérations; frais de bureau	10,800 »	
53	Inspection de l'enseignement de la gymnastique; traitement de l'inspecteur	7,000 »	
54	Inspection de l'enseignement de la gymnastique; frais de route et de séjour (Service mixte avec l'administration de l'enseignement primaire.)	5,000 »	
55	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Section normale spéciale des langues modernes, à Liège; personnel; traitements ou indemnités. École normale des sciences et cours normaux flamands, à Gand; personnel; traitements ou indemnités. Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Bruges;		
	A REPORTER. . . . fr.	53,000 »	8,709,694 .

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	55,000 "	5,709,694 "
	personnel; traitements ou indemnités. Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles. À Bruxelles et à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré; personnel administratif et enseignant; augmentations de traitement conformément à la loi du 2 juillet 1875	172,513 "	
56	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, à Liège. Inspection; frais de route et de séjour; matériel. Section normale spéciale des langues modernes, à Liège; matériel. École normale des sciences et cours normaux flamands, à Gand; matériel. Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Bruges; matériel. Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles; matériel. Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré. Bourses d'études; subsides aux élèves les plus distingués de l'enseignement normal du 1 ^{er} degré, ayant terminé leurs études, pour les aider à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers.	31,380 "	
57	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	60,200 "	
58	Jury d'examen de l'enseignement moyen; matériel.	1,500 "	
59	Athénées royales (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Athénées ou collèges royales (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traitements, indemnités, subsides. Écoles moyennes (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, subsides. Complément de traitement à des professeurs d'athénée attachés provisoirement à certains collèges communaux.	3,141,564 "	
60	Athénées ou collèges royales. Sections industrielles et commerciales. Fréquentation des cours de l'Institut supérieur de commerce, à Anvers.	4,000 "	5,784,048 "
61	Écoles moyennes. — Bourses.	53,000 "	
62	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du premier et du second degré pour garçons. Subsides aux provinces et aux communes.	154,371 "	
63	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. Subsides	25,000 "	
64	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions; fournitures et frais divers.	29,700 "	
65	Professeurs de l'enseignement moyen du premier et du second degré sans emploi. Indemnités	3,120 "	
66	Traitements de disponibilité accordés à des professeurs de l'enseignement moyen	63,000 "	
67	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités	10,000 "	
	A REPORTER. fr.	3,782,548 "	9,493,742 "

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (suite).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
	REPORT. . . . fr.	3,782,548 .	9,493,742 .
68	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire, à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850. Acquisitions; reliures et autres dépenses	1,500 .	
CHAPITRE XII.			
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.			
69	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; traitements du secrétaire et du secrétaire adjoint	3,200 .	
70	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés, par l'arrêté royal du 2 février 1885, à prendre part aux travaux du Conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers	3,800 .	
71	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économes des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitements de disponibilité.	415,525 .	
72	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économes des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services: 1 ^o aux inspecteurs principaux; 2 ^o aux inspecteurs cantonaux; 3 ^o aux inspectrices déléguées.	164,800 .	
73	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État. Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées, à organiser dans un certain nombre d'écoles normales de l'État et d'écoles normales agréées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours; frais divers.	745,291 .	10,725,288 .
74	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'État, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur et d'entérinement, institués en vertu des art. 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884	22,000 .	
75	Frais d'impressions, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire	6,000 .	
76	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'État	85,072 .	
77	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'État et des écoles normales agréées.	200,000 .	
	A REPORTER. . . . fr.	1,846,288 .	20,219,030 .

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	1,640,288	20,219,050
78	Frais des conférences des instituteurs. Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs.	100,000	
79	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans types.	100,000	
80	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 5 ^e alinéa, de la loi du 20 septembre 1884. Subsides extraordinaires aux communes (charge temporaire). Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir le déficit du budget de l'école d'application. Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux. Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. Service annuel ordinaire des cours d'adultes	8,757,500	
81	Concours : 1 ^o entre les élèves des écoles primaires; 2 ^o entre les élèves des écoles d'adultes. Récompenses aux élèves qui se distinguent dans les concours; indemnités aux membres des jurys, aux surveillants, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions, fournitures et frais divers.	60,000	
82	Musée scolaire national. — Personnel; traitements et indemnités	16,500	
85	Musée scolaire national. — Matériel; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger.	14,200	
84	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire	51,000	
CHAPITRE XIII.			
LETTRES ET SCIENCES.			
85	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la Station zoologique de Naples; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1882; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences. Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 50 septembre 1887; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés de pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens États généraux; publication d'une bibliographie nationale. (Y compris 27,700 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	156,100	
86	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; examen et jugement des concours de la fondation De Keyn; publication d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des		
	A REPORTER. fr.	156,100	20,219,050

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTERIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	156,100 °	20,210,030 °
	chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication de la correspondance du cardinal de Granvelle;	108,073 °	
87	Académie royale flamande de langue et de littérature. — Dépenses ordinaires et location d'un local; publication des anciens monuments de la littérature flamande; part contributive de la Belgique dans les frais de publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise.	23,600 °	
88	Palais des Académies. — Traitement et salaire du personnel; chauffage, éclairage et frais d'entretien.	8,850 °	
89	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service	55,750 °	
90	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	54,400 °	
91	Bibliothèque royale; personnel; rédaction du catalogue général	95,400 °	
92	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions	75,700 °	817,073 °
93	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections	73,700 °	
94	— — matériel et acquisitions. (Y compris 18,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	50,350 °	
95	Archives du royaume à Bruxelles; personnel	57,000 °	
96	Archives du royaume; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents.	8,200 °	
97	Archives de l'État dans les provinces; personnel.	59,750 °	
98	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales. (Y compris 8,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	12,200 °	
CHAPITRE XIV.			
BEAUX-ARTS.			
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>			
99	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge; subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands		
	A REPORTER. fr.	»	21,038,103 °

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	21,056,103 »
	concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; dépenses diverses (y compris 20,000 francs en charge extraordinaire et temporaire)	530,250 »	
100	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions	40,000 »	
101	Palais des beaux-arts, à Bruxelles. Traitement du gardien. Frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien des locaux	8,850 »	
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>		
102	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien. — Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; École des arts décoratifs de Bruxelles; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin et frais d'entretien et de conservation desdits objets. — Inspection des beaux-arts, des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses	440,080 »	
	<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; musée Wiertz.</i>		
103	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; personnel, surveillance	44,000 »	
104	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais d'entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus	91,260 »	
105	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel.	21,250 »	
106	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Matériel et acquisitions, frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique. (Y compris 5,000 francs en charge extraordinaire.)	50,400 »	
	<i>Monuments publics.</i>		,705,803 »
107	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	75,000 »	
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>		
108	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	80,000 »	
	A REPORTER . . . fr.	1,100,000 »	22,741,006 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE (SUITE).**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	1,106,000 *	22,741,006 *
109	Commission royale des monuments. Personnel	12,050 *	
110	— — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication.	17,200 *	
111	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission.	5,000 *	
112	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie; rédaction, publication; dépenses diverses. <i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>	7,000 *	
115	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	164,820 *	
114	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	77,208 *	
115	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	54,526 *	
116	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses. Conseil de perfectionnement des études musicales. (Y compris 11,000 francs en charge extraordinaire.) (Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'art. 116 à l'art. 102 du Budget).	173,000 *	
CHAPITRE XV.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
117	Dépenses imprévues non libellées au Budget	6,000 *	6,000 *
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. fr.	*	22,747,906 *

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 25 février 1889.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Intérieur
et de l'Instruction publique,*

J. DEVOLDER.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

pour l'exercice 1890.

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																	
CHAPITRE 1^{er}.																																																																																			
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																																																			
1	»	Traitement du Ministre																																																																																	
	a.	— des fonctionnaires, employés et gens de service				478,900 »																																																																													
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 40%;">DÉSIGNATION PAR GRADES.</th> <th style="width: 10%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 10%;">CLASSE.</th> <th style="width: 15%;">TRAITEMENT par an.</th> <th style="width: 10%;">MONTANT de la dépense.</th> <th style="width: 15%;">Observations.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Secrétaire général</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">12,000</td> <td style="text-align: center;">12,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Directeurs généraux</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">9,000 à 12,000</td> <td style="text-align: center;">54,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspecteur général</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">10,000</td> <td style="text-align: center;">10,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Directeurs</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">Max. 8,000</td> <td style="text-align: center;">40,600</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspecteur</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">2,500</td> <td style="text-align: center;">2,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chefs de division</td> <td style="text-align: center;">9</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">Max. 6,500</td> <td style="text-align: center;">52,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chefs de bureau</td> <td style="text-align: center;">14</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">Max. 5,000</td> <td style="text-align: center;">61,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Commis rédacteurs</td> <td style="text-align: center;">40</td> <td style="text-align: center;">1^{re} et 2^e cl.</td> <td style="text-align: center;">2,200 à 4,000</td> <td style="text-align: center;">153,700</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Commis d'ordre</td> <td style="text-align: center;">28</td> <td style="text-align: center;">1^{re}, 2^e et 3^e cl.</td> <td style="text-align: center;">1,400 à 2,600</td> <td style="text-align: center;">52,600</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Employés temporaires</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">5,600</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Huissiers et gens de service</td> <td style="text-align: center;">36</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">860 à 2,400</td> <td style="text-align: center;">56,600</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="4"></td> <td style="text-align: center; border-top: 1px solid black;">478,900</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Secrétaire général	1	»	12,000	12,000		Directeurs généraux	5	»	9,000 à 12,000	54,000		Inspecteur général	1	»	10,000	10,000		Directeurs	5	»	Max. 8,000	40,600		Inspecteur	1	»	2,500	2,500		Chefs de division	9	»	Max. 6,500	52,500		Chefs de bureau	14	»	Max. 5,000	61,000		Commis rédacteurs	40	1 ^{re} et 2 ^e cl.	2,200 à 4,000	153,700		Commis d'ordre	28	1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e cl.	1,400 à 2,600	52,600		Employés temporaires	2	»	»	5,600		Huissiers et gens de service	36	»	860 à 2,400	56,600						478,900	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																																																														
Secrétaire général	1	»	12,000	12,000																																																																															
Directeurs généraux	5	»	9,000 à 12,000	54,000																																																																															
Inspecteur général	1	»	10,000	10,000																																																																															
Directeurs	5	»	Max. 8,000	40,600																																																																															
Inspecteur	1	»	2,500	2,500																																																																															
Chefs de division	9	»	Max. 6,500	52,500																																																																															
Chefs de bureau	14	»	Max. 5,000	61,000																																																																															
Commis rédacteurs	40	1 ^{re} et 2 ^e cl.	2,200 à 4,000	153,700																																																																															
Commis d'ordre	28	1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e cl.	1,400 à 2,600	52,600																																																																															
Employés temporaires	2	»	»	5,600																																																																															
Huissiers et gens de service	36	»	860 à 2,400	56,600																																																																															
				478,900																																																																															
	b.	Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale				6,000 »																																																																													
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses				53,000 »																																																																													
	b.	Frais du <i>Bulletin du Ministère</i> et de l' <i>Annuaire du personnel de l'enseignement de l'État</i>				5,000 »																																																																													
4	»	Bibliothèque du Département. — Achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque																																																																																	
5	»	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés																																																																																	
6	»	Frais de route et de séjour; missions																																																																																	
TOTAL DU CHAPITRE 1^{er} fr.																																																																																			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS Demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		ADDITIONNATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	»	»	21,000	21,600	»
484,900	484,900	»	»	438,300	438,299 09	
60,000	61,000	»	1,000	55,000	61,992 77	
5,000	5,000	»	»	5,000	4,926 82	
9,955	9,955	»	»	12,000	11,016 50	
5,800	5,800	»	»	6,000	2,099 20	
586,655	587,655	»	1,000	537,300	539,554 58	
DIMINUTION. . . fr.		1,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des develop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
7	»	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État ou à des professeurs et instituteurs communaux et prenant cours en 1890 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année
8	a.	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876) 192,400 »
	b.	Intervention de l'État dans le payement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1890 48,659 »
9	»	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862 à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1890
10	»	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux
11	»	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public, par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'Administration de l'instruction publique, en conformité de la loi du 13 mars 1867
12	»	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés et instituteurs primaires; à des veuves et à des enfants d'employés ou instituteurs primaires qui, n'ayant pas droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse. (Les personnes qui recevaient un secours antérieurement à l'année 1890, quoique jouissant d'une pension, pourront, par mesure transitoire, continuer à recevoir le secours s'il est établi qu'elles se trouvent dans une position nécessitante.)
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
13	»	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique; indemnité du membre secrétaire. — Indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale.
REPORTER fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS TOTALS POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
52,640	52,640	»	»	52,640	52,429 39	
241,059	241,059	»	»	241,059	204,537 08	
775	775	»	»	775	774 99	
56,000	56,000	»	»	56,000	55,259 94	
7,561	7,561	»	»	7,512	7,560 25	
91,000	91,000	»	»	90,000	60,415 »	
428,835	428,835	»	»	427,986	560,776 65	
8,800	8,800	»	»	8,800	6,190 »	
8,800	8,800	»	»	8,800	6,190 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																										
		REPORT. fr.																										
14	»	Vérification des registres de population. -- Frais de déplacement. -- Indemnités pour frais de rédaction de l'Annuaire statistique, des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état civil et autres travaux spéciaux du bureau de la statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales. -- Traductions																										
15	»	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales de statistique. -- Frais de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales. -- Frais d'achat, de réception et d'envoi de livres et autres documents. -- Abonnements, souscriptions et reliures																										
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.																										
CHAPITRE IV.																												
AFFAIRES PROVINCIALES ET ÉLECTORALES.																												
16	»	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces																										
		Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité :																										
	a.	Province d'Anvers. 409,060																										
	b.	— de Brabant. 142,770																										
	c.	— de la Flandre occidentale 140,585																										
	d.	— de la Flandre orientale. 138,600																										
17	e.	— de Hainaut 129,550																										
	f.	— de Liège 125,420																										
	g.	— de Limbourg 87,211																										
	h.	— de Luxembourg 78,650																										
	i.	— de Namur. 105,800																										
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">PROVINCES.</th> <th style="width: 33%;">GRADES.</th> <th style="width: 33%;">TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Anvers, Brabant, Flandre occidentale, Flandre orientale, Hainaut, Liège et Namur.</td> <td>Directeur</td> <td>6,000</td> </tr> <tr> <td>Chef de division</td> <td>4,500 à 5,500</td> </tr> <tr> <td>Chef de bureau.</td> <td>3,200 à 4,000</td> </tr> <tr> <td rowspan="3">Limbourg et Luxembourg.</td> <td>Directeur</td> <td>5,500</td> </tr> <tr> <td>Chef de division.</td> <td>4,200 à 5,000</td> </tr> <tr> <td>Chef de bureau.</td> <td>3,200 à 3,800</td> </tr> <tr> <td rowspan="4">Dans toutes les provinces</td> <td>Commis de 1^{re} classe</td> <td>2,400 à 3,000</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e classe</td> <td>1,800 à 2,200</td> </tr> <tr> <td>Id. de 3^e classe</td> <td>1,500 à 1,800</td> </tr> <tr> <td>Expéditionnaires.</td> <td>1,000 à 1,200</td> </tr> </tbody> </table>			PROVINCES.	GRADES.	TRAITEMENTS.	Anvers, Brabant, Flandre occidentale, Flandre orientale, Hainaut, Liège et Namur.	Directeur	6,000	Chef de division	4,500 à 5,500	Chef de bureau.	3,200 à 4,000	Limbourg et Luxembourg.	Directeur	5,500	Chef de division.	4,200 à 5,000	Chef de bureau.	3,200 à 3,800	Dans toutes les provinces	Commis de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000	Id. de 2 ^e classe	1,800 à 2,200	Id. de 3 ^e classe	1,500 à 1,800	Expéditionnaires.	1,000 à 1,200
PROVINCES.	GRADES.	TRAITEMENTS.																										
Anvers, Brabant, Flandre occidentale, Flandre orientale, Hainaut, Liège et Namur.	Directeur	6,000																										
	Chef de division	4,500 à 5,500																										
	Chef de bureau.	3,200 à 4,000																										
Limbourg et Luxembourg.	Directeur	5,500																										
	Chef de division.	4,200 à 5,000																										
	Chef de bureau.	3,200 à 3,800																										
Dans toutes les provinces	Commis de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000																										
	Id. de 2 ^e classe	1,800 à 2,200																										
	Id. de 3 ^e classe	1,500 à 1,800																										
	Expéditionnaires.	1,000 à 1,200																										
		À REPORTER. fr.																										

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
8,800	8,800	»	»	8,800	6,190 »	
7,000	7,000	»	»	10,000	24,800 »	
14,800	14,800	»	»	14,800		
50,600	50,600	»	»	33,600	30,990 »	
449,800	449,800	»	»	449,800	456,632 03	
1,055,426	1,055,426	»	»	1,055,426	1,055,102 74	
1,505,226	1,505,226	»	»	1,505,226	1,469,734 77	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . . fr.
		Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :	
18	a.	Province d'Anvers	27,000 »
	b.	— de Brabant	27,000 »
	c.	— de la Flandre occidentale	27,000 »
	d.	— de la Flandre orientale	27,000 »
	e.	— de Hainaut	27,000 »
	f.	— de Liège	31,500 »
	g.	— de Limbourg	20,700 »
	h.	— de Luxembourg	20,700 »
	i.	— de Namur	24,000 »
		Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; — traitements des employés; traitements de disponibilité :	
19	a.	Traitements des commissaires	211,500 »
	b.	Frais de bureau	45,400 »
	c.	Traitements des employés	186,000 »
	d.	Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1889	15,000 »
20	»	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume	
21	»	Revision des listes électorales; exécution des articles 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; frais d'impression, d'achat et de reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales	
22	»	Frais des examens de capacité électorale. — Indemnités pour le service des jurys de première instance et d'appel. — Matériel et frais d'impression. — Dépenses diverses. — Ecritures et travaux des membres du personnel, relatifs à l'exécution des dispositions de la loi du 24 août 1883.	
25	»	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif)	
		TOTAL DU CHAPITRE IV.	fr.
CHAPITRE V.			
MILICE.			
24	»	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux Gouverneurs de province et aux membres des députations permanentes, appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. — Vacations des médecins et chirurgiens. — Frais de recours en cassation. — Traductions	
25	»	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. — Matériel indispensable aux opérations de la milice. — Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses	
		TOTAL DU CHAPITRE V.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
1,505,226	1,505,226	»	»	1,505,226	1,460,734 77	
251,900	251,900	»	»	251,900	240,053 29	
455,900	455,900	»	»	455,900	459,827 39	
45,000	45,000	»	»	45,000	45,186 99	
15,000	15,000	»	»	15,000	16,154 83	
50,000	50,000	»	»	50,000	34,789 78	
65,000	6,000	59,000	»	65,000	9,720 »	
2,568,026	2,509,026	59,000	»	2,588,026	2,275,467 05	
AUGMENTATION . . fr.		59,000				
106,000	106,000	»	»	106,000	105,990 60	
24,000	24,000	»	»	26,000	18,828 46	
150,000	150,000	»	»	152,000	124,819 06	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																								
CHAPITRE VI.																										
GARDE CIVIQUE.																										
26	.	Inspection générale et commandements supérieurs : traitements, indemnités, frais de route et de séjour. — Calligraphie de brevets pour officiers																								
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 70%;"></th> <th style="width: 10%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 20%;">TRAITEMENTS ou indemnités par an.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur général</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">14,000</td> </tr> <tr> <td>Chef d'état-major de l'inspecteur général</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,500</td> </tr> <tr> <td>Commandants supérieurs</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: right;">6,000</td> </tr> <tr> <td>Secrétaire-archiviste de l'inspection générale</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,700</td> </tr> <tr> <td>Huissier-planton de l'inspection générale</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">600</td> </tr> <tr> <td>Frais de route et brevets d'officiers (prévisions)</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: right;">1,700</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">25,500</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.	Inspecteur général	1	14,000	Chef d'état-major de l'inspecteur général	1	1,500	Commandants supérieurs	4	6,000	Secrétaire-archiviste de l'inspection générale	1	1,700	Huissier-planton de l'inspection générale	1	600	Frais de route et brevets d'officiers (prévisions)	"	1,700			25,500
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS ou indemnités par an.																								
Inspecteur général	1	14,000																								
Chef d'état-major de l'inspecteur général	1	1,500																								
Commandants supérieurs	4	6,000																								
Secrétaire-archiviste de l'inspection générale	1	1,700																								
Huissier-planton de l'inspection générale	1	600																								
Frais de route et brevets d'officiers (prévisions)	"	1,700																								
		25,500																								
27	,	Entretien, chauffage, éclairage des locaux de l'inspection générale; frais de bureau, frais divers.																								
28	,	Magasin central d'armement et d'équipement; outillage, entretien, chauffage et éclairage des locaux. — Achat, entretien et réparations d'armes et d'objets d'équipement. — Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. — Impressions et reliures.																								
29	,	Personnel du magasin central d'armement et d'équipement : traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour																								
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 70%;"></th> <th style="width: 10%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 20%;">TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Contrôleur</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,200</td> </tr> <tr> <td>Garde armurier</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,600</td> </tr> <tr> <td>Salaires des ouvriers</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: right;">3,900</td> </tr> <tr> <td>Indemnités pour frais de route et de séjour (prévisions).</td> <td style="text-align: center;">"</td> <td style="text-align: right;">800</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">7,500</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	Contrôleur	1	1,200	Garde armurier	1	1,600	Salaires des ouvriers	"	3,900	Indemnités pour frais de route et de séjour (prévisions).	"	800			7,500						
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.																								
Contrôleur	1	1,200																								
Garde armurier	1	1,600																								
Salaires des ouvriers	"	3,900																								
Indemnités pour frais de route et de séjour (prévisions).	"	800																								
		7,500																								
50	,	Tir national : prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, frais d'organisation des grands concours annuels; dépenses diverses																								
31	,	Personnel permanent du Tir national																								
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 70%;"></th> <th style="width: 10%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 20%;">TRAITEMENTS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Gardien en chef.</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">2,000</td> </tr> <tr> <td>Greffier</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,200</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">3,200</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	Gardien en chef.	1	2,000	Greffier	1	1,200			3,200												
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.																								
Gardien en chef.	1	2,000																								
Greffier	1	1,200																								
		3,200																								
32	.	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées, prix de tir																								
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.																										

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1880.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1880.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS volés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
25,500 »	25,500 »	»	»	25,500 »		
					26,986 19	
1,500 »	1,500 »	»	»	1,500 »		
10,500 »	10,500 »	»	»	18,000 »	17,881 95	
7,500 »	7,500 »	»	»	7,500 »		
44,000 »	44,000 »	»	»	44,000 »	a) »	a) La dépense est comprise à l'art. 32
3,200 »	3,200 »	»	»	3,200 »	3,200 »	
43,000 »	45,000 »	»	»	43,000 »	b) 86,671 82	b) Y compris les dépenses faites sur l'art. 80.
133,200 »	133,200 »	»	»	142,700 »	134,759 96	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
FÊTES NATIONALES.		
33	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.
CHAPITRE VIII.		
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
34	»	Décoration civique: achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution
55	»	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité. — Traduction, calligraphie et expédition des diplômes
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
36	»	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés
<p style="font-size: small;">La somme qui, par suite de décès survenant parmi les pensionnaires, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 francs, sera transférée à l'article 37 pour augmenter jusqu'au chiffre maximum de 365 francs, les subsides alloués sur le fonds spécial des blessés de Septembre aux décorés de la Croix commémorative de 1830.</p>		
37	»	Subside au fonds spécial des blessés de Septembre et de leurs familles
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.
CHAPITRE X.		
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
58	a.	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur. Traitement du secrétaire.
39	b.	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur: frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque; acquisitions d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
34,000	34,000	»	»	34,000	32,527 62	
34,000	34,000	»	»	34,000	32,527 62	
17,000	17,000	»	»	17,000	17,925 80	
3,000	3,000	»	»	3,000		
20,000	20,000	»	»	20,000	17,925 80	
200,000	200,000	»	»	200,000	198,326 82	
131,500	131,500	»	»	131,500	(1) 98,370 »	
331,500	331,500	»	»	331,500	296,696 82	(1) Le crédit pour l'exercice 1887 n'était que de 100,000 francs.
1,000	1,000	»	»	1,000	999 96	
2,000	2,000	»	»	2,000	1,603 25	
3,000	3,000	»	»	3,000	2,603 21	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des develop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
						REPORT. fr.	
40	»	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État. Traitements de disponibilité					
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.
		UNIVERSITÉ DE GARD.					
		<i>Situation à la fin du 3^e trimestre 1888</i>					
		Professeurs ordinaires	58	»	7,000	266,000	Ce tableau sera modifié conformément à la situa- tion constatée à la fin du 3 ^e trimestre de 1889.
		— extraordinaires	4	»	5,000	20,000	
		Traitements complémentaires (Art. 9 § 5 de la loi du 15 juillet 1849) . .	0	»	»	10,000	
		Chargés de cours	0	»	1,000 à 5,000	16,000	
		Assistants	16	»	2,000 à 5,000	27,000	
		Agrégés spéciaux	2	»	3,000	6,000	
		Répétiteurs	4	»	1,500 à 5,000	12,900	
		Maîtres de dessin	5	»	2,200 à 5,200	8,025	
		Personnel administratif	30	»	300 à 5,000	68,650	
		Chefs et aides de clinique	11	»	300 à 1,500	4,500	
		Jardin botanique. Personnel ouvrier .	»	»	»	6,500	
		Indemnités pour services divers . .	»	»	»	6,805	
		École du génie civil	18	»	1,500 à 12,500	102,900	
		UNIVERSITÉ DE LIÈGE.					
		<i>Situation à la fin du 3^e trimestre 1888.</i>					
		Administrateur-inspecteur, directeur des écoles spéciales	1	»	9,000	9,000	
		Professeurs ordinaires	36	»	7,000	252,000	
		— extraordinaires	7	»	5,000	35,000	
		Traitements complémentaires	»	»	»	10,000	
		Professeurs à l'école des mines . . .	5	»	5,000 à 6,000	16,000	
		Chargés de cours	20	»	1,000 à 6,500	66,700	
		Répétiteurs et maîtres de langues . .	6	»	2,000 à 4,500	17,550	
		Agrégés spéciaux	1	»	5,000	5,000	
		Assistants et élèves assistants . . .	19	»	1,000 à 5,000	39,500	
		Personnel administratif	69	»	900 à 6,000	119,200	
		Chefs de clinique	7	»	650	4,410	
		Jardin botanique. Personnel ouvrier .	»	»	»	12,000	
		Indemnités pour services divers et employés temporaires	»	»	»	16,410	
41	»	Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques .					
42	»	Bourses universitaires; bourses de voyage. Frais de concours pour la collation de ces bourses. .					
43	»	Jury central. — Frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury					
44	»	Jury central. — Matériel; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spéciale- ment chargés des travaux matériels d'organisation					
	»	Indemnités aux professeurs des Universités de l'État, anciens membres des jurys combinés (<i>p^r mém.</i>)					
45	»	Commission d'entérinement. — Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux mem- bres. Matériel de la commission.					
46	»	Commission d'entérinement. — Traitement du commis.					
						À REPORTER. . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
3,000	3,000	>	>	3,000	2,603 21	
1,186,200	1,186,200	>	>	1,186,200	1,153,917 20	
288,500	288,500	>	>	288,500	276,718 25	
76,000	76,000	>	>	76,000	68,611 50	
60,000	60,000	>	>	53,000	65,999 61	
5,000	5,000	>	>	5,000		
>	>	>	>	>	7,457 88	
4,000	4,000	>	>	4,000	3,268 07	
2,200	2,200	>	>	2,200		
1,624,900	1,624,900	>	>	1,617,900	1,580,555 81	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
					REPORT. fr.		
47	»	Concours de l'enseignement supérieur. Frais de ce concours. Impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités.					
48	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel enseignant des Universités de l'État, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions					
»	»	Frais de rédaction et de publication des rapports triennaux sur l'état de l'enseignement supérieur (pour mémoire)					
					TOTAL DU CHAPITRE X. fr.		
CHAPITRE XI.							
ENSEIGNEMENT MOYEN.							
49	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. — Traitement du secrétaire.					
50	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. — Frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque; acquisition d'ouvrages et reliures, dépenses et frais divers					
51	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne. — Personnel; traitements et indemnités					
		DESIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	<i>Observations</i>
		Inspecteur général.	1	.	7,500 à 8,500	24,200	
		Inspecteurs	2	.	6,000 à 7,500		
		Indemnité pour l'inspection des cours d'ouvrages manuels dans les écoles moyennes de filles	1	.	1,200		24,200
52	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne. — Frais de voyage; missions; rémunérations; frais de bureau					
53	»	Inspection de l'enseignement de la gymnastique. — Traitement de l'inspecteur					
54	»	Inspection de l'enseignement de la gymnastique. — Frais de route et de séjour. (Service mixte avec l'administration de l'enseignement primaire.)					
	a.	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, à Liège — Personnel; traitements ou indemnités				40,315	»
55	b.	Section normale spéciale des langues modernes, à Liège. — Personnel, traitements ou indemnités				10,000	»
	c.	École normale des sciences et cours normaux flamands, à Gand. — Personnel, traitements ou indemnités				32,398	»
						A REPORTER. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,624,900	1,624,900	»	»	1,617,900	1,580,555 81	
6,000	6,000	»	»	6,000	7,522 88	
14,000	14,000	»	»	14,000	13,930 »	
»	7,000	»	7,000	»	6,992 40	
1,644,900	1,651,900	»	7,000	1,657,900	1,608,801 09	
DIMINUTION . . fr.		7,000				
2,000	2,000	»	»	2,000	2,000 »	
4,000	4,000	»	»	4,000	5,809 99	
24,200	24,200	»	»	24,200	22,700 »	
10,800	10,800	»	»	10,800	9,441 10	
7,000	7,000	»	»	6,000	6,000 »	
5,000	5,000	»	»	3,000	5,443 20	
»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	
53,000	53,000	»	»	50,000	47,594 29	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
					REPORT. . . . fr.		
55 (suite)	d.	Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Bruges. — Personnel, traitements ou indemnités.			52,012	»	
	e.	Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège. — Personnel, traitements ou indemnités.			54,923	»	
	f.	Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré. — Personnel administratif et enseignant. — Augmentations de traitement conformément à la loi du 2 juillet 1875.			2,865	»	
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations
		École normale des humanités et section des langues modernes :					
		Directeur	1	»	7,000	7,000	
		Professeurs	15	»	Max. 5,000	35,715	
		Secrétaire-surveillant	1	»	2,600	2,600	
		Gens de service	2	»	»	5,000	
		École normale des sciences. Cours normaux flamands :					
		Inspecteur des études	1	»	»	1,000	
		Professeurs	25	»	»	35,250	
		Écoles normales de l'enseignement moyen, à Bruges et à Nivelles :					
		Directeurs	2	»	2,150 à 2,600	4,750	
		Économistes	2	»	800	1,600	
		Professeurs	22	»	Méd. 1,200	29,900	
		Maîtres d'études	3	»	Max. 1,800	2,750	
		Concierges	2	»	100	200	
		Sections normales moyennes de filles, à Bruxelles et à Liège :					
		Directrices	2	»	1,800 à 2,700	4,500	
		Professeurs	34	»	500 à 1,800	2,950	
		Maîtresse d'études	1	»	»	1,200	
		Économiste	1	»	»	250	
		Concierge	1	»	»	350	
		Complément de la réorganisation de l'enseignement normal en exécution des arrêtés royaux du 5 mars 1885.				6,633	
		Augmentations du litt. f.				2,865	
					TOTAL. . . . fr.	172,515	
56	a.	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, à Liège. — Inspection; frais de route et de séjour; matériel.				4,000	»
	b.	Section normale spéciale des langues modernes, à Liège; matériel				2,000	»
	c.	École normale des sciences et cours normaux flamands, à Gand; matériel				500	»
	d.	Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Bruges; matériel				5,580	»
	e.	Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles; matériel.				5,100	»
	f.	Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré. — Bourses d'études, subsides aux élèves les plus distingués de l'enseignement normal du 1 ^{er} degré, ayant terminé leurs études, pour les aider à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers				4,600	»
					A REPORTER. . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
53,000	53,000	»	»	50,000	47,394 29	
172,513	172,513	»	»	170,513	169,070 90	
31,380	31,380	»	»	34,830	48,311 09	
257,093	257,093	»	»	255,343	264,776 28	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
					REPORT fr.		
57	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. — Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce					
58	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen; matériel					
	a.	Athénées royales (loi du 1 ^{er} juin 1850). Personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides.			849,978	»	
	b.	Athénées ou collèges royales (loi du 15 juin 1881). Personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides			527,474	»	
59	c.	Écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850). Personnel; traitements; indemnités; subsides			768,677	»	
	d.	Écoles moyennes (loi du 15 juin 1881). Personnel; traitements; indemnités; subsides			961,455	»	
	e.	Compléments de traitement à des professeurs d'athénée attachés provisoirement à certains collèges communaux.			34,000	»	
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense. (Part de l'État.)	TOTAL.
ATHÉNÉES ROYALES.							
		Dotation (arrêté royal du 14 juillet 1875).	»	»	»	300,000	»
		Préfets des études.	20	»	4,200 à 4,600	40,200	»
		Professeurs	101	1 ^{re} classe.	5,700 à 4,100	195,178	»
		—	109	2 ^e id.	5,200 à 5,400	214,067	»
		—	195	5 ^e id.	2,600 à 2,000	310,897	»
		Professeurs de gymnastique.	22	»	»	19,850	»
		— de dessin	25	»	»	17,214	»
		— de musique	20	»	»	9,188	»
		Surveillants	9	1 ^{re} classe.	2,600 à 2,800	15,008	»
		—	65	2 ^e id.	2,200 à 2,400	87,900	»
		Secrétaires-trésoriers	20	»	800 à 2,070	10,134	»
		Professeurs intérimaires	6	»	2,500 à 3,200	15,600	»
		— spéciaux	5	»	»	3,100	»
		— de calligraphie.	7	»	»	2,150	»
		— de religion.	1	»	1,500 à 2,000	600	»
		Portiers et hommes de peine	»	»	»	9,010	»
		Distribution des prix.	»	»	»	10,466	»
		Subsides de l'État pour minerval supplémentaire	»	»	»	101,427	»
		Compléments de traitement à des professeurs d'athénées attachés provisoirement à certains collèges communaux.	»	»	»	34,751	»
		Subsides pour traitements à titre personnel	25	»	»	11,585	»
		Subsides pour traitements exceptionnels alloués à titre de récompense.	22	»	400 à 800	10,800	»
		Frais de déplacement par application de l'art. 11 de l'arrêté royal du 14 juillet 1875	»	»	»	9,000	»
		Suppléments en vertu de l'art. 4 de l'arrêté royal du 27 septembre 1880.	»	»	»	16,000	»
A REPORTER fr.						1,449,825	»
A REPORTER. fr.							1,449,825

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
257,093	257,093	»	»	255,345	264,776 28	
60,200	60,200	»	»	60,200	48,229 56	
1,500	1,500	»	»	1,500	1,705 50	
3,141,564	3,141,564	»	»	3,095,756	3,095,569 .	
3,460,357	3,460,357	»	»	3,412,709	3,410,280 14	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA de dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				REPORT. fr.		
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense. (Part de l'État.)	TOTAL.	
						REPORT	1,440,823 »	
						REPORT	1,440,823 »	
		<i>Écoles moyennes.</i>						
		Dotation permanente				198,500 »		
		Directeurs et directrices	119	"	2,800 à 3,300	204,474 »		
		Régents et régentes	60	1 ^{re} classe.	2,500 à 2,500	87,500 »		
		Id.	286	2 ^e classe.	2,000 à 2,200	448,018 »		
		Instituteurs et institutrices	68	1 ^{re} classe.	2,000 à 2,200	88,154 »		
		Id.	909	2 ^e classe.	1,600 à 1,800	336,738 »		
		Professeurs de gymnastique	149	"	"	49,059 »		
		— de dessin	121	"	"	40,659 »		
		— de musique	119	"	"	21,394 »		
		Surveillants	11	"	575 à 1,400	5,094 »		
		Maitresses d'ouvrages manuels	29	"	400 à 800	8,033 »		
		Régents, régentes, instituteurs et insti- tutrices intérimaires.	14	"	"	23,033 »		
		Professeurs spéciaux	40	"	"	6,558 »		
		— de religion	23	"	1,000 à 1,300	12,967 »		
		Secrétaires-trésoriers	116	"	385	23,776 »		
		Concierges et hommes de peine	"	"	"	22,833 »		
		Distribution des prix	"	"	"	28,645 »		
		Subsides en faveur des cours d'agri- culture	"	"	"	10,500 »		
		Indemnités pour l'enseignement des notions maritimes	"	"	"	2,000 »		
		Subsides de l'État pour traitements à titre personnel	"	"	"	20,180 »		
		Subsides de l'État pour traitements exceptionnels alloués à titre de récompense	"	"	"	13,500 »		
		Traitements supplémentaires en vertu de l'art. 9 de l'arr. roy. du 30 juin 1881. Frais de déplacement (arrêté royal du 14 juillet 1875)	"	"	500	12,500 »		
		Suppléments en vertu de l'art. 4 de l'arrêté royal du 27 sept. 1880.	"	"	"	5,000 »		
						1,691,741 »	1,691,741 »	
TOTAL DE L'ARTICLE							3,141,564 »	
60	»	Athénées ou collèges royaux. — Sections industrielles et commerciales. — Fréquentation des cours de l'Institut supérieur de commerce, à Anvers.						
61	»	Écoles moyennes. — Bourses.						
62	»	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degré pour garçons. — Subsides aux provinces et aux communes						
63	»	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. — Subsides						
64	»	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. — Frais de route et de séjour des délégués; indemnités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. — Impressions, fournitures et frais divers						
65	»	Professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré sans emploi. — Indemnités						
66	»	Traitements de disponibilité accordés à des professeurs de l'enseignement moyen						
A REPORTER							fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,460,357	3,460,357	»	»	3,412,799	3,410,280 14	
4,000	4,000	»	»	4,000	3,900 »	
33,000	33,000	»	»	33,000	32,975 »	
154,371	154,371	»	»	154,371	154,371 »	
25,000	25,000	»	»	25,000	21,250 »	
29,700	29,700	»	»	29,700	29,127 93	
3,120	3,120	»	»	3,120	3,120 »	
63,000	63,000	»	»	63,000	58,636 38	
3,772,348	3,772,348	»	»	3,724,990	3,710,040 42	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																
		REPORT. fr.																																																
67	»	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. — Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités.																																																
68	»	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850. — Acquisitions, reliures et autres dépenses																																																
	»	Frais de rédaction et de publication des rapports triennaux sur l'état de l'enseignement moyen (pour mémoire)																																																
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.																																																
CHAPITRE XII.																																																		
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.																																																		
69	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : Traitement du secrétaire et du secrétaire adjoint																																																
70	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de route aux membres; jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés par l'arrêté royal du 2 février 1885 à prendre part aux travaux du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers.																																																
74	»	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. — Traitements de disponibilité																																																
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">DÉSIGNATION PAR GRADES.</th> <th style="text-align: center;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="text-align: center;">CLASSE.</th> <th style="text-align: center;">TRAITEMENT par an.</th> <th style="text-align: center;">MONTANT de la dépense.</th> <th style="text-align: center;">Observations.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur des écoles normales</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">7,500</td> <td style="text-align: center;">7,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspectrice des écoles normales</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">2,000</td> <td style="text-align: center;">2,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Vérificateur des économats</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">4,000</td> <td style="text-align: center;">4,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspecteurs principaux</td> <td style="text-align: center;">18</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">de 5,000 à 7,500</td> <td style="text-align: center;">111,250</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspecteurs cantonaux</td> <td style="text-align: center;">80</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">de 3,000 à 4,500</td> <td style="text-align: center;">286,800</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Disponibilité</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">3,975</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="4"></td> <td style="text-align: center; border-top: 1px solid black;">415,525</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Inspecteur des écoles normales	1	»	7,500	7,500		Inspectrice des écoles normales	1	»	2,000	2,000		Vérificateur des économats	1	»	4,000	4,000		Inspecteurs principaux	18	»	de 5,000 à 7,500	111,250		Inspecteurs cantonaux	80	»	de 3,000 à 4,500	286,800		Disponibilité	»	»	»	3,975						415,525	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																													
Inspecteur des écoles normales	1	»	7,500	7,500																																														
Inspectrice des écoles normales	1	»	2,000	2,000																																														
Vérificateur des économats	1	»	4,000	4,000																																														
Inspecteurs principaux	18	»	de 5,000 à 7,500	111,250																																														
Inspecteurs cantonaux	80	»	de 3,000 à 4,500	286,800																																														
Disponibilité	»	»	»	3,975																																														
				415,525																																														
72	a.	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales	4,000	»																																														
	b.	Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services :																																																
		1 ^o Aux inspecteurs principaux.	43,200	»																																														
		2 ^o Aux inspecteurs cantonaux.	96,000	»																																														
		3 ^o Aux inspectrices déléguées.	21,600	»																																														
	a.	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État.	591,000	»																																														
73	b.	Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État	134,291	»																																														
	c.	Cours normaux temporaires pour les institutrices et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées, à organiser dans un certain nombre d'écoles normales de l'État et d'écoles normales agréées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours; frais divers	20,000	»																																														
				A REPORTER. fr.																																														

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS totés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,772,548	3,772,548	»	»	3,724,990	3,710,640 42	
10,000	10,000	»	»	10,000	6,186 53	
1,500	1,500	»	»	1,500	1,491 84	
»	10,000	»	10,000	»	»	
3,784,048	3,794,048	»	10,000	3,736,490	3,718,518 81	
DIMINUTION . . fr.		10,000				
3,200	3,200	»	»	3,200	3,200 »	
3,800	3,800	»	»	3,800	2,431 »	
415,525	415,525	»	»	415,525	404,086 90	
164,800	164,800	»	»	164,800	139,392 27	
745,291	745,291	»	»	769,355	744,702 52	
1,332,616	1,332,616	»	»	1,356,680	1,293,852 60	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.						
		REPORT. . . . fr.						
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	
		Écoles normales d'instituteurs :						
		Directeurs	5	"	Max. 6,000	27,700		
		Économés	5	"	" 5,200	14,500		
		Professeurs	60	"	" 5,600	140,250		
		Surveillants	15	"	" 2,400	22,750		
		Gens de service	12	"	" 1,200	12,100		
		Sections normales d'instituteurs :						
		Directeurs	3	"	Max. 6,000	16,600		
		Économés	2	"	" 5,200	5,000		
		Professeurs	28	"	" 5,600	59,550		
		Surveillants	8	"	" 2,400	15,600		
		Gens de service	4	"	" 1,200	5,500		
		Écoles normales d'institutrices :						
		Directrices	3	"	Max. 4,000	12,400		
		Économés	3	"	" 2,200	5,800		
		Régentes et professeurs	53	"	" 5,600	83,900		
		Maitresses d'études	12	"	" 2,400	17,600		
		Gens de service	7	"	" 1,200	8,400		
		Sections normales d'institutrices :						
		Directrices	3	"	Max. 4,000	13,000		
		Économés	3	"	" 2,000	6,600		
		Régentes et professeurs	37	"	" 5,600	81,200		
		Maitresses d'études	11	"	" 2,400	18,550		
		Gens de service	3	"	" 1,200	3,200		
		Suppl. de traitement ou indemnités				577,200		
						13,800		
					TOTAL	591,000		
74	"	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'État ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur et d'entérinement, institués en vertu des articles 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884						
75	"	Frais d'impressions, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire						
76	"	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'État						
77	"	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'État et des écoles normales agréées						
78	a.	Frais des conférences des instituteurs					90,000	"
	b.	Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs					10,000	"
79	"	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types						
							A REPORTER. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,352,616	1,352,616	»	»	1,556,680	1,295,852 09	
22,000	22,000	»	»	22,000	22,000 »	
6,000	6,000	»	»	6,000	5,129 65	
85,672	89,877	»	4,205	95,077	140,162 50	
200,000	200,000	»	»	200,000	196,775 »	
100,000	100,000	»	»	96,000	90,425 »	
100,000	100,000	»	»	100,000	99,999 92	
1,846,288	1,850,493	»	4,205	1,875,757	1,848,524 76	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																							
					REPORT. fr.																																				
	a.	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 5 ^e alinéa de la loi du 20 septembre 1884	6,762,800	»																																					
	b.	Subsides extraordinaires aux communes (charge temporaire)	278,000	»																																					
80	c.	Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir le déficit du budget de l'école d'application	100,000	»																																					
	d.	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux	600,000	»																																					
	e.	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes; service annuel ordinaire des cours d'adultes	1,000,000	»																																					
81	a.	Concours : 1 ^o Entre les élèves des écoles primaires	50,000	»																																					
	b.	2 ^o Entre les élèves des écoles d'adultes; récompenses aux élèves qui se distinguent dans les concours; indemnités aux membres des jurys, aux surveillants, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions, fournitures et frais divers.	10,000	»																																					
82	»	Musée scolaire national. — Personnel; traitements et indemnités																																							
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 40%;">DÉSIGNATION PAR GRADES.</th> <th style="width: 10%;">NOMBRE d'agents</th> <th style="width: 10%;">CLASSE.</th> <th style="width: 10%;">TRAITEMENT par an.</th> <th style="width: 10%;">MONTANT de la dépense.</th> <th style="width: 10%;">Observations.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Conservateur.</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">5,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Employés.</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">6,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Huissiers et gens de service</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">3,700</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Augmentations</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">800</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right; border: 1px solid black;">16,500</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.	Conservateur.	1	»	»	5,500		Employés.	2	»	»	6,500		Huissiers et gens de service	3	»	»	3,700		Augmentations	»	»	»	800						16,500	
DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents	CLASSE.	TRAITEMENT par an.	MONTANT de la dépense.	Observations.																																				
Conservateur.	1	»	»	5,500																																					
Employés.	2	»	»	6,500																																					
Huissiers et gens de service	3	»	»	3,700																																					
Augmentations	»	»	»	800																																					
				16,500																																					
85	»	Musée scolaire national : Matériel; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger.																																							
	a.	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisitions d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales.	21,000	»																																					
84	b.	Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles, frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques.	20,000	»																																					
	c.	Missions et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire.	10,000	»																																					
	»	Frais de rédaction et de publication des rapports triennaux sur la situation de l'enseignement primaire (pour mémoire)																																							
					TOTAL DU CHAPITRE XII fr.																																				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,846,288	1,850,493	»	4,205	1,873,757	1,848,324 70	
8,737,500	8,672,500	65,000	»	8,672,500	8,225,074 70	
60,000	60,000	»	»	50,000	50,988 09	
16,500	17,700	»	1,400	19,800		
					53,995 40	
14,200	14,200	»	»	31,200		
51,000	51,000	»	»	51,000	40,651 15	
»	13,000	»	13,000	»	»	
10,723,288	10,680,893	65,000	20,605	10,700,237	10,199,034 10	
AUGMENTATION. . fr.		44,395				

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE XIII.			
LETTRES ET SCIENCES.			
	a.	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la Station zoologique de Naples.	36,000 »
	b.	Subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Gaucet, Denis, Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés.	4,500 »
	c.	Sociétés littéraires et scientifiques.	12,000 »
	d.	Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1882.	a) 10,000 »
85	e.	Souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et sciences; frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887; dépenses diverses.	38,900 »
	f.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical)	53,000 »
	g.	Publication de documents rapportés de pays étrangers.	4,000 »
	h.	Continuation de la publication des actes des anciens États généraux	4,500 »
	i.	Publication d'une bibliographie nationale	13,200 »
	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours. Examen et jugement des concours de la fondation De Keyn.	69,073 »
86	b.	Publication d'une collection des grands écrivains du pays.	5,000 »
	c.	Publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique	20,000 »
	d.	Publication d'une biographie nationale	8,000 »
	e.	Publication de la correspondance du cardinal de Granvelle.	6,000 »
87	a.	Académie royale flamande de langue et de littérature; dépenses ordinaires et location d'un local	17,600 »
	b.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande; part contributive de la Belgique dans les frais de publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise	6,000 »
A REPORTER.			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
156,100	151,100	5,000	»	156,100	156,099 04	a) Concours quinquennal de littérature néerlandaise (période 1885-1889) et concours décennal de philologie (période 1880-1889). b) Y compris 27,700 francs de charges temporaires, à savoir : 6,000 francs du litt. n et les crédits des litt. g, h, i.
108,073	108,073	»	»	108,073	107,015 77	
23,600	23,600	»	»	23,600	20,999 28	
287,773	282,773	5,000	»	287,773	284,114 09	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
			REPORT. fr.
88	»	Palais des Académies : traitement et salaire du personnel ; chauffage, éclairage et frais d'entretien	
89	»	Observatoire royal ; personnel ; salaire des gens de service.	
90	»	— frais de matériel ; acquisition d'instruments ; impressions	
91	»	Bibliothèque royale ; personnel ; rédaction du catalogue général	
92	»	— matériel et acquisitions	
93	»	Musée royal d'histoire naturelle ; personnel et frais d'études des collections.	
94	»	— — matériel et acquisitions	
95	»	Archives du royaume à Bruxelles ; personnel	
96	»	— — matériel ; atelier de reliure pour la restauration des documents.	
97	»	Archives de l'État dans les provinces ; personnel	
	a.	Frais de publication des inventaires des archives ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées ; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale ; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces ; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics ; dépenses diverses relatives aux archives, fr.	3,200 »
98			
	b.	Recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers ; frais de classement, de copie, de transport, etc.	3,500 »
	c.	Inspection des archives communales.	5,500 »
		TOTAL DU CHAPITRE XIII	fr.
		CHAPITRE XIV c).	
		BEAUX-ARTS.	
		<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques d).</i>	
99	a.	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans ; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art ;	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
287,775	282,775	5,000	»	287,775	284,114 09	
8,850	8,850	»	»	8,850	8,273 27	
55,750	55,750	»	»	55,750	53,749 36	
54,400	54,400	»	»	54,400	54,389 26	
93,400	93,400	»	»	93,400	92,599 99	
75,700	75,700	»	»	75,700	75,700 »	
75,700	75,700	»	»	75,700	65,463 »	
a) 50,350	50,350	»	»	50,350	54,515 06	a) Dont 18,000 francs de charge extraordinaire et temporaire.
57,000	57,000	»	»	57,000	56,971 48	
8,200	8,200	»	»	8,200	8,190 94	
59,750	59,750	»	»	59,750	56,758 »	
b) 12,200	12,200	»	»	12,200	12,197 08	b) Y compris 8,000 francs de charge extraordinaire et temporaire.
817,075	812,075	5,000	»	817,075	802,750 25	
AUGMENTATION. . fr.		5,000				c) Annexe n° 1. d) Annexe n° 2.

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés	fr. 235,000 »
	b.	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides, souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique.	16,000 »
	c.	Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragements pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu	15,000 »
99 (-000.)	d.	Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge.	60,000 »
	e.	Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés	9,000 »
	f.	Frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; dépenses diverses.	15,250 »
100	»	Expositions générales des beaux-arts, part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition pour les musées locaux d'œuvres d'art envoyées aux expositions	
101	»	Palais des beaux-arts à Bruxelles. — Traitement du gardien. — Frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien des locaux.	
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>	
	a.	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le Musée ancien	fr. 112,589 »
102	b.	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; École des Arts décoratifs de Bruxelles; subsides, dotations, acquisition de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin et frais d'entretien et de conservation desdits objets. — Inspection des beaux-arts, des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin.	261,000 »
	c.	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études.	10,000 »
	d.	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats.	20,000 »
	e.	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses	36,500 »
		A REPORTER.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1880.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1880.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS solés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
a) 350,250	351,750	»	1,500	361,750	529,981 72	a) Cette somme comprend, à titre de charge extraordinaire, 90,000 francs du litt. a et le crédit du litt. g.
40,000	40,000	»	»	40,000	59,655 97	
8,850	8,850	»	»	8,850	8,850 »	
b) 440,089	b) 440,089	»	»	b) 440,089	458,876 21	b) Y compris une somme de 11,000 francs transférée du chapitre 1er pour les traitements, les frais de route et de séjour des inspecteurs de l'enseignement des arts du dessin.
839,189	840,689	»	1,500	850,689	817,363 90	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT fr.
			<i>Musées royaux de peinture et de sculpture. — Musée Wiertz.</i>
103	a.	Musée royal de peinture et de sculpture; personnel	30,025 »
	b.	Musée moderne. — Surveillance	7,475 »
	c.	Musée Wiertz. — Frais de surveillance et traitement du conservateur	6,500 »
104	a.	Musée royal de peinture et de sculpture. — Matériel et acquisitions; frais d'impression du catalogue.	84,775 »
	b.	Musée moderne. — Conservation, entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus.	3,035 »
	c.	Musée Wiertz. — Matériel et frais d'entretien.	3,450 »
105	»	Musée royal d'armures et d'antiquités; personnel	
106	»	— — — matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique	
			<i>Monuments publics b).</i>
107	»	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	
			<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>
108	a.	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments.	74,000 »
	b.	Subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique.	12,000 »
109	»	Commission royale des monuments. — Personnel	
110	a.	Id. Jetons de présence des membres de cette commission	6,200 »
	b.	Id. Frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs	8,500 »
	c.	Id. Bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales; indemnités des sténographes et frais de publication	2,500 »
			A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
839,189	840,689	»	1,500	850,389	817,363 90	
44,000	44,000	»	»	44,400 »	37,796 68	
91,260	91,260	»	»	91,260 »	93,060 »	
21,250	21,250	»	»	21,250 »	21,150 »	
a) 39,400	39,400	»	»	39,400 »	33,863 12	a) Dont 8,000 francs de charge extraordinaire
75,000	75,000	»	»	75,000 »	53,550 »	b) Annexe n° 3.
86,000	86,000	»	»	86,000	53,950 18	
12,950	12,950	»	»	12,950	12,099 86	
17,200	17,200	»	»	17,200	17,158 45	
1,226,249	1,227,749	»	1,500	1,238,149	1,143,792 10	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
111	»	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission
112	»	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie, rédaction, publication; dépenses diverses. . .
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>
113	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Cours élémentaire de musique
114	»	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.
115	»	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel
	a.	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales; inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique; dépenses diverses 115,000 »
	b.	Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique 13,000 »
116	c.	Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés; publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses 44,000 »
	d.	Conseil de perfectionnement des études musicales. 3,000 »
		(Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'art. 116 à l'art. 102 du Budget.)
		TOTAL DU CHAPITRE XIV. fr.
		CHAPITRE XV.
		DÉPENSES IMPRÉVUES.
117	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1889.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,226,249	1,227,749	»	1,500	1,258,149	1,145,792 19	
3,000	3,000	»	»	3,000	1,428 60	
7,000	7,000	»	»	7,000	4,612 77	
164,820	164,820	»	»	164,820	164,820 »	
77,208	77,208	»	»	77,208	77,208 »	
54,526	54,526	»	»	54,526	54,526 »	
a) 175,000	175,000	»	»	175,000	168,465 01	a) Dont 11,000 francs de charge extraordinaire. (Publication des œuvres des anciens musiciens belges.)
1,705,805	1,707,503	»	1,500	1,717,703	1,614,852 57	
DIMINUTION. . fr.		1,500				
6,000	6,000	»	»	6,000	2,488 53	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale
II.	Pensions et secours.
III.	Statistique générale.
IV.	Affaires provinciales et électorales
V.	Milice
VI.	Garde civique.
VII.	Fêtes nationales
VIII.	Décoration civique et récompenses pécuniaires
IX.	Légion d'honneur et Croix de fer
X.	Enseignement supérieur
XI.	Enseignement moyen
XII.	Enseignement primaire.
XIII.	Lettres et sciences
XIV.	Beaux-arts
XV.	Dépenses imprévues
	TOTAUX. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
586,633	587,633	»	1,000	537,300	539,334 38	
428,833	428,835	»	»	427,986	560,776 65	
50,600	30,600	»	»	53,600	30,990 »	
2,368,026	2,309,026	59,000	»	2,388,026	2,275,467 05	
130,000	130,000	»	»	132,000	124,819 06	
135,200	135,200	»	»	142,700	134,739 96	
34,000	34,000	»	»	34,000	52,327 62	
20,000	20,000	»	»	20,000	17,925 80	
351,500	351,500	»	»	351,500	296,696 82	
1,644,900	1,651,900	»	7,000	1,637,900	1,608,801 09	
3,784,048	3,794,048	»	10,000	3,756,490	3,718,318 81	
10,725,288	10,680,893	44,395	»	10,700,237	10,199,034 10	
817,073	812,073	5,000	»	817,073	802,730 23	
1,705,803	1,707,303	»	1,500	1,706,703	1,614,852 87	
6,000	6,000	»	»	6,000	2,488 33	
22,747,906	22,659,011	108,395	19,300	22,774,535	21,759,302 47	
AUGMENTATION. . . fr.		88,895				

(216)

ANNEXES

AUX DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1890.

ANNEXE N° 1.

L'Administration des sciences, des lettres et des beaux-arts pourrait être amenée à contracter, d'ici à la fin de l'année 1889, divers engagements grevant à la fois les crédits de plusieurs exercices.

Ces engagements éventuels seront portés à la connaissance de la Législature au Budget de 1891, si ce Budget est grevé de ce chef.

Dans le cas contraire, les conventions seront signalées dans l'état général à fournir aux Chambres législatives aux termes de l'article 46 de la loi sur la comptabilité de l'État.

(248)

ANNEXES N^{os} 2 ET 3.

SCIENCES, LETTRES ET BEAUX-ARTS.

RELEVÉS

des travaux de peinture et de sculpture en voie d'exécution, indiquant la part de l'État, des provinces, des communes et des établissements intéressés dans la dépense.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant à L'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES, des PAROISSES D'ÉGLISE, etc.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1887.
Décoration de l'église St-Anne, à Gand	97,000 *	61,726 *	55,274 *	61,726 *
Église de Meix-devant-Virton (décoration du chœur)	5,000 *	2,000 *	5,000 *	"
Hôtel de ville de Louvain	155,000 *	80,000 *	55,000 *	80,000 *
Exécution de onze panneaux décoratifs en fer forgé et bronze, destinés à compléter la rampe du grand escalier des Musées royaux de peinture et de sculpture	d) 25,000 *	25,000 *	"	5,000 *
Exécution de dix statues en marbre blanc, avec socles en pierre, destinées à compléter la décoration artistique du square du Petit-Sablon, à Bruxelles	e) 165,000 *	Beaux-arts 82,500 * Bâtiment civils 41,250 *	41,250 *	60,000 * 55,750 *
Exécution pour le Palais des Beaux-Arts de quatre statues allégoriques avec piédroches en bronze, représentant les quatre grandes époques de l'art : l'Antiquité, le Moyen Age, la Renaissance et l'Époque moderne	f) 58,000 *	58,000 *	"	58,000 *
Exécution de trois panneaux décoratifs représentant des vues de Bruxelles, de Louvain et de Nivelles, destinés à décorer la salle des séances du Conseil provincial du Brabant	g) 25,000 *	15,500 *	7,500 *	15,500 *
Acquisition du modèle en plâtre du groupe : « Le triomphe de Bacchus », par M. Fraikin et exécution en marbre	h) 18,000 *	18,000 *	"	18,000 *
Acquisition du modèle en plâtre du groupe : « Un satyre et un enfant », de M. Picquery et exécution en marbre	i) 14,000 *	14,000 *	"	14,000 *
A REPORTERfr.	"	"	"	"

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1888.	de 1889.	de 1890.	à venir.	
a)	"	"	"	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées, que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
b)	666 67	666 67	666 66	a) Contrat passé le 23 novembre 1875, avec M. Cannel, pour l'exécution de trente-neuf panneaux de grandes dimensions. La part de l'État est payée au fur et à mesure du degré d'avancement des travaux. b) Contrat du 13 décembre 1872. La part de l'État sera payée en trois annuités selon le degré d'avancement du travail.
c)	10,000 "	10,000 "	10,000 "	c) Contrat du 14 novembre 1878. M. André Hennebicq s'est engagé à exécuter le travail de décoration intérieure de la salle du premier étage de l'hôtel de ville de Louvain. Cette décoration composée de quatre grandes compositions historiques, de huit grandes figures pour les trumeaux, et de l'ornementation qui complète les peintures, est actuellement très avancée.
	5,000 "	7,000 "	10,000 "	d) Par contrat du 30 juin 1884, M. Mignon s'engage à exécuter le travail dont il s'agit d'après les données de la décoration ancienne. L'artiste recevra 5,000 francs après approbation des dessins, 10,000 francs après approbation des modèles en plâtre de l'ornementation et des figures et 10,000 francs après approbation et placement des panneaux. Par dérogation au contrat du 30 juin 1884, il a été décidé que le paiement des 10,000 francs à effectuer après l'approbation des modèles en plâtre de l'ornementation et des figures serait scindé et soldé comme suit : 1° 5,000 francs après la réception des modèles-types des panneaux; 2° 7,000 francs après l'approbation des modèles en plâtre de l'ornementation et des figures.
	16,500 "	"	"	e) Les statues auront 2 ^m 50 de hauteur. La dépense, évaluée à 165,000 francs, se décompose comme suit : 10 statues à 1,500 francs = 150,000 " 10 socles en pierre à 1,500 francs = 15,000 " TOTAL fr. 165,000 "
	7,500 "	"	"	L'administration des beaux-arts intervient pour 82,500 francs, l'administration des travaux publics et la ville de Bruxelles chacune pour 41,250 francs.
	"	"	"	f) Les statues l'Antiquité et le Moyen Age sont commandées à M. Vanderstappen. M. Van Rasbourgh exécutera les statues la Renaissance et l'Époque moderne. Les œuvres auront une hauteur de 2 mètres et les piédroches, 50 centimètres. Le prix de chaque statue avec piédroche est fixé à 9,500 francs payables : 1° 2,000 francs après l'approbation de la maquette; 2° 4,000 francs après l'approbation du modèle grandeur d'exécution; 3° 5,500 francs après la réception de la statue et du piédroche coulés en bronze.
	"	"	"	g) Contrat du 18 décembre 1885. M. Vander Hecht s'engage à exécuter trois panneaux destinés à la décoration de la salle des séances du conseil provincial du Brabant. La dépense totale est fixée à 25,000 francs, payables au fur et à mesure du degré d'avancement du travail, à raison de 15,500 francs par l'État et 7,500 francs par la province. Le travail est terminé.
	"	"	"	h) Contrat du 25 décembre 1884. 8,000 francs ont été soldés du chef de l'acquisition du modèle. Une somme de 5,000 francs sera liquidée pendant l'exécution du travail. Les 5,000 francs restants seront réservés jusqu'après l'approbation et la fourniture du groupe en marbre. Le groupe en marbre est fourni.
	"	"	"	i) Contrat du 25 décembre 1885. Le modèle de l'œuvre est acquis au prix de 7,000 francs. Les 7,000 francs réservés pour l'exécution en marbre seront soldés comme suit : 1° 5,000 francs après la mise au point du marbre; 2° 4,000 francs après l'exécution de la reproduction approuvée et reçue par l'État. Le travail est terminé.
	37,666 67	17,666 67	20,666 66	
			20,000 "	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE Incombant A L'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES, des FABRIQUES d'ÉGLISE, etc.	Sommes liquidées Jusque et y compris L'EXERCICE 1887.
REPORT fr.	520,000 »	577,976 »	142,024 »	281,976 »
Décoration picturale de la grande salle du Palais de Justice d'Anvers	j) 90,000 »	67,500 »	22,500 »	67,500 »
Décoration de la grande salle à l'étage de l'hôtel de ville de Bruges	k) 93,750 »	63,833 32	31,916 68	50,000 »
Exécution des modèles en plâtre de dix statues allégoriques destinées à être coulées en bronze pour la décoration du Palais des Beaux-Arts	l) 50,000 »	30,000 »	»	»
Exécution des modèles en plâtre de treize statuettes histori- ques et d'un lion héraldique destinés à la décoration de l'escalier du Musée royal d'antiquités et d'armures . . .	m) 13,260 »	15,260 »	»	»
Coulée en bronze des statuettes et du lion ci-dessus	n) 10,070 »	10,070 »	»	»
Exécution à l'eau forte de cinq planches d'après des tableaux de Rubens	o) 15,000 »	15,000 »	»	»
TOTAUX fr.	774,080 »	577,039 32	106,440 68	309,476 »

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1888.	de 1889.	de 1890.	à venir.	
37,066 67	17,066 07	20,666 66	20,000 »	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
»	»	»	»	j) L'ensemble du travail comporte cinq panneaux : M. Vander Ouderaa est chargé de l'exécution de deux panneaux, l'un d'environ 11 mètres sur 4 1/2 mètres représentant : « La punition du parfure », l'autre d'environ 5 mètres sur 6 mètres, représentant : « La destruction de la potence de Jean de Glimes ». M. Devriendt est chargé de l'exécution de deux panneaux, l'un d'environ 11 mètres sur 4 1/2 mètres représentant : « Les décisions de Vierschaere », l'autre d'environ 5 mètres sur 6 mètres représentant : « L'émancipation du nègre Jean-Marie. » M. Ooms est chargé de l'exécution d'un panneau d'environ 11 mètres sur 4 1/2 mètres représentant : « La purge criminelle. » Les grands panneaux seront payés à raison de 15,750 francs l'un et les petits panneaux à raison de 10,125 francs. Des à-comptes sont soldés au fur et à mesure du degré d'avancement des travaux.
15,855 32	»	»	»	k) Le travail comporte : 8 compositions et une frise : 1° Le retour de la bataille de Courtrai (16 ^m × 2 ^m 85); 2° L'Institution de la Toison d'or (4 ^m × 2 ^m 85); 3° Thierry d'Alsace déposant à la chapelle de St-Basile les reliques du Saint-Sang (4 ^m × 2 ^m 85); 4° Les magistrats de Bruges visitant l'atelier de J. Van Eyck (1 ^m 50 × 2 ^m 85); 5° Les magistrats renouvelant les privilèges de la Hanse teutonique (1 ^m 50 × 2 ^m 85); 6° Philippe d'Alsace donnant à la ville de Bruges sa première charte (1 ^m 50 × 2 ^m 85); 7° Louis de Maele posant la première pierre de l'hôtel de ville (1 ^m × 2 ^m 85); 8° J. Van Maerlant ; 9° Une frise autour de la salle, comprenant 53 figures, représentant les premiers apôtres de la Flandre, les principaux comtes, héros, artistes, savants.
1,000 »	15,000 »	14,000 »	»	l) Les statues auront 2 ^m 50 de hauteur. Le prix de chaque modèle est de 5,000 francs. Cette somme sera soldée comme suit 500 francs après l'approbation du modèle au tiers; 1,000 francs après l'approbation du modèle grandeur d'exécution ; 1,500 francs après la remise du modèle dans l'atelier du fondeur.
5,400 »	7,860 »	»	»	m) Les statuettes auront 1 ^m 26 de hauteur y compris un socle de 6 centimètres. Le lion aura 0 ^m 80 de hauteur. Le prix de chaque statuette est de 1,000 francs payables à raison de : 200 francs après l'approbation de l'esquisse au 1/3 de la grandeur d'exécution ; 300 francs après l'approbation du modèle grandeur d'exécution ; 500 francs après la remise du modèle au fondeur.
»	»	10,070 »	»	n) La Compagnie des bronzes s'engage à couler en bronze au fur et à mesure de la remise des modèles les 13 statuettes ainsi que le Lion héraldique pour la somme de 10,070 francs. Le bronze dont il sera fait usage sera de seconde fusion et composé comme suit : 87 % de cuivre rouge ; 8 % d'étain et 5 % de zinc. Le prix sera soldé en une fois, après la réception des statuettes et du Lion héraldique.
3,000 »	6,000 »	6,000 »	»	o) La somme de 18,000 francs sera soldée au fur et à mesure du degré d'avancement du travail à raison de 3,000 francs par planche gravée.
60,890 99	46,526 67	50,756 66	20,000 »	

ANNEXE 3.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

DÉSIGNATION.	DÉPENSE TOTALE.	PART de L'ÉTAT (a).	PART des établissements ou administrations intéressés.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1886.
Bas-reliefs et inscriptions au piédestal de la statue de Gode- froid de Bouillon	28,000 *	a) 28,000 *	•	16,000 *
Buste Van Eyck, Jean	1,500 *	b) 1,500 *	•	750 *
— Teniers	1,500 *	1,500 *	•	•
— Breughel, Jean	c) 1,500 *	1,500 *	•	•
— Roland de Latre	2,000 *	d) 2,000 *	•	2,000 *
Statue Anneessens. — Exécution du modèle en plâtre	10,000 *	e) 5,000 *	5,000 *	5,000 *
Buste an Hasselt, André	2,500 *	f) 2,500 *	•	2,500 *
— Wappers, Gustave	2,500 *	f) 2,500 *	•	2,500 *
— Vande Weyer, Sylvain	2,000 *	g) 2,000 *	•	2,000 *
— Godecharle	2,000 *	h) 2,000 *	•	•
— Nothomb, J.-B.	2,500 *	i) 2,500 *	•	1,250 *
— Nelsens	2,500 *	j) 2,500 *	•	1,250 *
A REPORTER . . . fr.	58,500 *	58,500 *	5,000 *	33,250 *

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DÉPENSES LIQUIDÉES sur 1887.	DÉPENSES A IMPUTER SUR LE BUDGET DE				OBSERVATIONS.
	1888.	1889.	1890.	à venir.	
•	•	12,000	•	•	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement du travail justifie l'octroi des subventions.
•	•	12,000	•	•	a) Contrat du 13 mars 1871. Ce travail est confié à M. le statuaire De Groot, de Bruxelles. Les bas-reliefs représentent : 1° La prise de Jérusalem. 2° La publication des Assises. M. De Groot a reçu une somme de 6,000 francs après le placement de tables de bronze portant les inscriptions; 5,000 francs après l'approbation de chacun des bas-reliefs; une somme de 12,000 francs sera payée après la réception et le placement des bas-reliefs coulés en bronze.
•	750	•	•	•	b) Ces bustes sont à exécuter en bronze pour la décoration des galeries du Musée royal de peinture et de sculpture. Le prix des œuvres est fixé à 1,500 francs. Les bustes de Corneille Devriendt et Jacques De Breucq sont fournis.
•	750	750	•	•	
•	750	750	•	•	c) Contrat du 14 mars 1882. Ce buste à exécuter en bronze est destiné à la décoration des galeries du Musée royal de peinture et de sculpture. Une somme de 1,500 francs est affectée à ce travail.
•	•	•	•	•	d) Contrat du 4 septembre 1885. Ces bustes seront exécutés en marbre pour l'Académie royale des sciences, lettres et beaux-arts. Chaque buste sera payé à raison de 2,000 francs. Les bustes de Roland de Latre, Antoine Spring et de Gerlache sont fournis.
•	•	•	•	•	e) Contrat du 18 octobre 1881. M. Vinçotte s'engage à exécuter un modèle en plâtre d'une statue d'Anneessens à ériger sur la place Joseph Lebeau, à Bruxelles.
•	•	•	•	•	f) Contrats des 28 février et mars 1885. — Le prix de chacun de ces bustes en marbre est fixé à 2,500 francs et sera payé en deux fois, d'après le degré d'avancement du travail. — Ces bustes sont fournis.
•	•	•	•	•	g) Contrat du 17 mai 1885. — Exécution en marbre du modèle du buste de Vande Weyer, fait par feu Guillaume Geefs. Le prix de l'œuvre est fixé à 2,000 francs et sera soldé par moitié après la mise au point du marbre et après la réception par le Gouvernement de l'œuvre terminée. Le buste est fourni.
1,000	1,000	•	•	•	h) Contrat du 8 octobre 1885. — Le prix de ce buste en marbre est fixé à 2,000 francs, payable par moitié après l'approbation du modèle en terre approuvé par le Gouvernement et la réception de l'œuvre entièrement terminée.
1,250	•	•	•	•	i) Contrat du 24 octobre 1885. — Le prix de ce buste est fixé à 2,500 francs payables en deux fois d'après le degré d'avancement du travail. — Le buste est fourni.
1,250	•	•	•	•	j) Contrat du 4 août 1886. — Le prix de ce buste en marbre est fixé à 2,500 francs payables par moitié après l'approbation du modèle en terre et après la réception de l'œuvre terminée. — Le buste est fourni.
3,500	3,250	15,500	•	•	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET

DÉSIGNATION.	DÉPENSE TOTALE.	PART de L'ÉTAT (a).	PART des établissements ou administrations intéressés.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1886.
REPORT. . . . fr.	58,500 »	55,500 »	5,000 »	55,250 »
Buste Gachard	2,500 »	k) 2,500 »	»	1,250 »
— Alvin	2,500 »	l) 2,500 »	»	»
— Gallait, L.	2,500 »	m) 2,500 »	»	»
— Madou.	2,500 »	n) 2,500 »	»	»
— d'Omalus.	2,500 »	o) 2,500 »	»	»
— A. Mathieu	2,500 »	p) 2,500 »	»	»
Statue à Van Belmont.	55,871 30	q) 16,580 93	17,200 46	6,000 »
Statue à Palfyn.	50,000 »	r) 15,000 »	15,000 »	»
Monument Rogier.	28,000 »	s) 14,000 »	14,000 »	»
Statue Anneessens, exécution en marbre	15,000 »	t) 7,500 »	7,500 »	»
Monument Wiertz	175,000 »	u) 87,500 »	87,500 »	»
TOTAUX. . . . fr.	555,571 30	200,080 93	146,200 46	40,500 »

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DÉPENSES LIQUIDÉES SUR 1887.	DÉPENSES A IMPUTER SUR LE BUDGET DE				OBSERVATIONS.
	1888.	1889.	1890.	à venir.	
3,500 "	3,250 "	15,500 "	"	"	(a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement du travail justifie l'octroi des subventions.
1,250 "	"	"	"	"	k) Contrat du 14 août 1886. — Idem. — Le buste est fourni.
"	1,250 "	1,250 "	"	"	l) Idem 5 juillet 1887. — Idem.
"	1,250 "	1,250 "	"	"	m) Idem 29 novembre 1887. — Idem.
"	1,250 "	1,250 "	"	"	n) Idem 18 septembre 1888. — Idem.
"	1,250 "	1,250 "	"	"	o) Idem, idem, idem.
"	1,250 "	1,250 "	"	"	p) Idem, idem, idem.
4,000 "	6,580 03	"	"	"	q) Contrat du 31 octobre 1884. — La statue à ériger sur la place du Nouveau Marché-aux-Grains, à Bruxelles, aura 5 mètres de hauteur et sera en marbre de tout premier choix. — Le piédestal sera en pierre bleue, petit granit, entouré d'une balustrade en fer forgé.
15,000 "	"	"	"	"	r) La statue sera érigée à Courtrai.
"	7,000 "	7,000 "	"	"	s) Le monument sera élevé sur la tombe de Charles Rogier, à Saint-Josse-ten-Noode.
"	3,750 "	3,750 "	"	"	t) Contrat du 31 décembre 1887. — M. Vincotte s'engage à exécuter en marbre, dit blanc clair, la statue d'Anneessens, dont le modèle est terminé. Une somme de 15,000 francs, payable de compte à demi par la ville de Bruxelles et le Gouvernement, est affectée au travail.
"	12,655 "	40,000 "	34,845 "	"	u) Le monument sera érigé à Dinant et la quote part de l'État liquidée au fur et à mesure des travaux effectués et des dépenses faites.
23,750 "	39,485 03	70,500 "	34,845 "	"	

(228)